L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 6 MARS 1858

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, H. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARDY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.
NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 6 MARS 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

BLACK,

ROMAN PAR ALEXANDRE DUMAS,

Les personnes qui voudraient prendre l'ABEILLE afin de lire le beau roman d'Alexandre Dumas, dont nous avons commencé la publication depuis une semaine, peuvent s'adresser aux porteurs, les exemplaires de BLACK qui ont déjà paru.

Ventes à rendre de ce jour.

[illegible] Carpenter, blanchis-sous [illegible] recommandée.
[illegible] Dessaint—Magnifique propriété, [illegible]
[illegible] Brun & Co—Bottes, brodequins [illegible]
[illegible] Marchandises sèches.

Les Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] que M. I. N. Marks a prononcé, [illegible] place Lafayette, après que les [illegible] parcouru les principaux [illegible] de la ville, renferme des renseignements [illegible] sur l'organisation actuelle [illegible] dont il est le chef.

[illegible] charitable des Pompiers de la Nouvelle-Orléans compte dans son sein [illegible] membres unis entre eux [illegible] bienfaisance et [illegible] savoir le bien qu'a accomplis cette [illegible]. Elle fournit depuis deux [illegible] d'existence à 82 veuves, 9 [illegible], 141 enfants qui ont perdu leurs [illegible] pompiers invalides. Elle distribue [illegible] en argent, et elle [illegible] nombreux de charité, depuis deux [illegible] vingt mille piastres! Elle a dans [illegible] quatre districts de la ville des [illegible] rémunérée et qui, à la requête [illegible] de secours, sont tenus de [illegible] aux pompiers malades, [illegible] veuves et aux enfants des membres [illegible] Association. Les remèdes [illegible] fournis aux frais de celle-ci [illegible] qui sont désignés [illegible] Lorsqu'un pompier meurt, les [illegible] qui ne sont pas acquittés par [illegible] la Société.

[illegible] rappeler que l'Association [illegible] Pompiers constitue en [illegible] qu'on appelle ici le Département [illegible] (*Fire Department*), c'est-à-dire que la ville a engagé les services [illegible] une distribution annuelle. [illegible] avait pas de stipulation [illegible] les différentes compagnies [illegible] services gratuitement, [illegible] acquittent tous les [illegible] et d'entretien. Comme [illegible] conseil de ville a dos [illegible] chiffre, le système [illegible] représentans municipaux [illegible] avec l'Association charitable [illegible] marché en vertu duquel [illegible] s'engagent à organiser et à [illegible] pour protéger la [illegible] sur les bases proposées [illegible] moyennant une [illegible] qui eu, et pourra [illegible] avec le même [illegible] que les pompiers [illegible] pour leur œuvre avec le même [illegible] autrefois. Le nouveau [illegible] la discipline et l'effectif [illegible]. Le public y a [illegible] pompiers individuellement [illegible] payée par le trésor à [illegible] Département, l'ingénieur [illegible] trésorier, le secrétaire [illegible] pompe à vapeur [illegible] salaire. La [illegible] entièrement affecté [illegible] du Département, et [illegible] ne peut conséquemment être [illegible] à la caisse des Secours [illegible].

[illegible] Association donne [illegible] commande son concours [illegible] contrat lui impose l'[illegible] compagnies de pompes [illegible] pour servir aux pompes [illegible] de quinze hommes [illegible] des échelles, une [illegible] hommes pour le service [illegible] compagnie de onze hommes [illegible] la pompe à vapeur. Elle [illegible] une pompe à incendie [illegible] aux chaque compagnie, [illegible] un chef et deux aides [illegible] et un lieutenant par compagnie [illegible] sonneurs. C'est donc, [illegible] matériel que nous venons [illegible] de trois cent quatre-vingt-douze hommes qui composent [illegible] Mais que chiffre effectivement celle-ci? [illegible] sheriff contiennent mille [illegible] de pompiers en activité [illegible] Association fournit donc aux [illegible] membres en sus du [illegible] par un marché; et on compte en [illegible] Nouvelle-Orléans cinq cent trente-[illegible] qui ont servi d'une manière [illegible] dans différentes années figé [illegible] comprendre la classe des *exempt firemen* [illegible] Département organisé par l'Association [illegible] compagnies pour servir [illegible] incendie, 19 voitures à [illegible] machines pour le service des [illegible] compagnie de tuyaux et 1 compagnie de service de la pompe à vapeur. [illegible] conséquent en plus [illegible] 12 hommes, sans comprendre les [illegible] à incendie et les voitures à tuyaux [illegible] par la ville est loin, on [illegible] intérêt sincère pour le public. [illegible] rendre compte des services rendus [illegible] *fire department* en comparant les [illegible] deux ans par les compagnies [illegible] l'assurance de la Nile Orleans avoit le [illegible] payée aux assurés pour [illegible] qu'ils avaient eu à en faire [illegible] 1,432,664 36 payés aux assurés [illegible] compagnies d'assurances [illegible] 2,995,966 83 cts. La [illegible] en faveur de celles-ci a été d'environ [illegible] millions de piastres en deux ans! [illegible] qui témoignent en faveur [illegible] des services rendus par les pompiers.

[illegible] proposé à la législature [illegible] privilège qui leur avait été jusqu'ici [illegible] ne pas figurer sur les listes [illegible] présente dans ce but a été [illegible] *exempt*, quinze cent quatre-vingt-[illegible] hommes, presque tous ouvriers, [illegible] plupart, se sont fait pompiers [illegible] surtout pour éviter [illegible] Leur temps est trop [illegible] pour qu'ils puissent [illegible] les tribunaux; ils [illegible] plus sérieux à exercer [illegible] et aiment mieux consacrer [illegible] heures nuits au service public [illegible] travailler. [illegible] moins de vingt-un [illegible] conséquemment être admis à [illegible] Département, et [illegible] s'applique donc réellement qu'à [illegible] pompiers. Pourquoi abolir [illegible] privilège qui leur a autrefois été [illegible] les jeunes électeurs sont inscrits [illegible] Nouvelle-Orléans et sont portés sur les listes [illegible] majorité y a bien cinq mille [illegible] qui sont fait inscrire comme [illegible] et qui n'ont jamais [illegible] conséquemment [illegible] aux autres. Voilà [illegible] attirer l'attention de la Législature [illegible] ne sait on pas que les électeurs [illegible] connus font rarement partie [illegible]? Avec un peu plus d'activité on les [illegible] et le nombre des jurés augmenterait [illegible] ne songerait pas à [illegible] aux prérogatives que la loi [illegible] gratuites aux pompiers.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES À L'ABEILLE.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Baton Rouge, 5 — Le bill pourvoyant à l'établissement d'une succursale de la Banque des Citoyens à Shreveport et une autre à Baton Rouge, et donnant à cette Banque les dépôts de l'Etat, a été adopté par un vote de 18 contre 4.

La Chambre a adopté, par un vote de 31 contre 29, le bill qui ordonne la fermeture du Bayou Plaquemine.

Elle a également adopté un bill allouant $61,000, pour niveler et desécher les terres marécageuses situées dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson.

Plusieurs bills allouant environ $300,000 des fonds provenant de la vente des terres marécageuses, ont été adoptés par la Chambre.

Le Sénat a discuté le bill qui a trait au paiement des $500,000 par la Banque des Citoyens.

Le grand jury, qui siège en ce moment, a trouvé lieu à poursuivre les témoins dans le duel qui a eu lieu dernièrement entre MM. Taylor et Guzman.

LA POLITIQUE EN PENNSYLVANIE.

Harrisburg, 5 mars—Il a été présenté dans la Convention démocratique de l'Etat différentes séries de résolutions. La majorité s'est prononcée en faveur de la constitution de Lecompton, et la minorité l'a désapprouvée.

LA POLITIQUE A NEW-YORK.

New York, 5—Il y a eu, hier soir, au Tammany Hall, une grande assemblée démocratique, en l'honneur de l'inauguration du président, M. Buchanan. Le meeting a approuvé les vues du président sur la question du Kansas. John Adrx était président de l'assemblée. John Van Buren était un des orateurs.

NOUVELLES D'EUROPE,

D'UN JOUR PLUS RECENTES.

New-York, 5—Le steamer New York vient d'arriver de Greenock; ses nouvelles sont d'un jour plus récentes.

Samedi, 13, les consolidés ont clos à midi, à 96 1/2.

Le bruit courait qu'Alsop, qui était impliqué dans la tentative de meurtre sur la personne de Louis-Napoléon, avait pris la fuite et s'était embarqué pour l'Amérique.

Les nouvelles reçues de Paris annoncent que les opérations en Chine exigent une augmentation de forces.

CIRCASSIE.

Il ne sera plus publié d'adresses de l'armée française.

CIRCASSIE.

Le bruit court encore que Schamyl s'est soumis à la Russie.

AUSTRALIE.

Le steamer *Tasmanian* est arrivé à Southampton, ayant à bord 1108,000 oz d'Australie.

Le *Marco-Polo* était à la hauteur de Holy-Head et avait à bord 2309,000.

RUSSIE.

Plusieurs faillites considérables avait eu lieu à St-Pétersbourg.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 5—Les dispositions manifestées pour l'adoption d'une loi de faillites générales préoccupe beaucoup l'attention. On considère cette mesure comme ayant été presque demandée par l'administration. M. Toombs est chargé de présenter ce projet de loi.

On assure que les corporations seront comprises dans ce bill, en vue de protéger les débiteurs et les créanciers, et de régulariser complètement les transactions commerciales dans tout le pays.

On compte parmi les partisans de ce projet, des hommes de tous les partis et de toutes les sections de l'Union.

RIVIÈRES.

St Louis, 5—La rivière baisse.

Louisville, 5—La rivière est stationnaire; 8 pieds 2 pouces d'eau dans le canal, et 5 1/2 aux chutes.

Steamboats descendant le fleuve.

Vicksburg, 5 mars—Le Buckeye, à 10 heures, l'Atlanta, à 11 heures la nuit dernière, et le Tennessee Belle, à 8 heures ce matin.

Vicksburg, 5—Le steamboat Princess est passé ici à 1 heure, descendant; le Newcomb 8 heures ce soir.

LISTE MARITIME.—Nous publions plus loin, une liste complète des navires partis ou en partance, des différents ports d'Europe et des Etats-Unis pour la Nouvelle-Orléans. Cette liste comprend, jusqu'aux dernières dates, 111 navires.

BANQUE DE COMMERCE.—La direction de la compagnie des *Water Works* a déclaré un dividende de 84 50 par action. Les actionnaires domiciliés à la Nouvelle-Orléans réclameront ce dividende au Bureau du Département, 56 rue Carondelet, et aux New-York seront payés à la Bank of Commerce, à partir du 1er avril.

INCENDIE DE L'ELIZA BATTLE.—Les journaux de Mobile renferment les détails de l'incendie du bateau à vapeur *Eliza Battle*. Le sinistre a eu lieu lundi dernier, à 2 heures du matin en amont du débarcadère de Kemp. L'alarme fut donnée par la femme de chambre qui la première découvrit le feu. Les cordes reliant le gouvernail à la roue furent bientôt consumées, mais le pilote avait eu le temps de diriger le steamer vers la terre. Les passagers se jetèrent précipitamment dans l'eau et quarante d'entre eux se noyèrent ou furent gelés. Une demoiselle Robert fut placée par le second pilote sur une balle de coton et fut sauvée. Le fils du capitaine parvint aussi à sauver une autre jeune fille, Mlle Turner. Le capitaine de son côté avait aperçu un enfant de deux ans qui allait périr de froid, saisit une couverture de laine qui était complètement mouillée, la plaça pendant quelques instants sur une balle de coton enflammée et en enveloppa ensuite l'enfant que ce bain de vapeur ranima.—Le chargement de l'*Eliza Battle*, se composant de 1,00 balles de coton, a été entièrement dévoré par les flammes.

THÉATRE D'ORLEANS.—La représentation de demain est au bénéfice de M. Cammu. Il suffit de ce nom pour remplir la salle et assurer la recette. Aussi nous abstiendrons-nous de l'appel ordinaire à la bienveillance de public. M. Carrier est sûr du succès; tous les habitués et ceux mêmes qui ne le sont pas seront demain au théâtre. Le programme est riche de promesses et composé de manière à satisfaire les plus exigeants; il comprend un vaudeville en deux actes, *Pascal et Chambord* ou *Les Enfans de la République*—une comédie en deux actes, *L'Onclé Baptiste*, par Emile Souvestre,—une parodie de l'opéra de Lucie de Lammermoor—et un vaudeville en un acte intitulé *L'Histoire d'un Jour*!

PANORAMA DE L'ITALIE.—Nos lecteurs apprendront avec plaisir l'arrivée du Dr Beale, propriétaire du célèbre Panorama de l'Italie peint par Waugh. La toile sera installée dans la salle de l'Armory et les représentations commenceront lundi prochain.

GRATTAN DAWSON.—Le bénéfice de GRATTAN DAWSON a lieu ce soir au Théâtre des Variétés. Le spectacle se compose du mélodrame *Rob Roy*. Voir plus loin, le programme.

THEATRES DES VARIETES.—On verra par une annonce insérée plus loin que M. Corbyn, ancien directeur du Théâtre de Mobile, à New York, a pris à bail le Théâtre des Variétés et que le célèbre corps de ballet de Ronzani y donnera des représentations. La première est fixée à lundi prochain. La troupe de Ronzani se compose de vingt-quatre sujets que seconderont quatre-vingt comparses et un grand nombre de figurants et figurantes. Le Théâtre des Variétés retrouvera son ancienne popularité.

NEIGE.—Il est tombé beaucoup de neige ces jours derniers dans la paroisse de Morehouse.

La succursale de M. HENRY CASTLE, planteur, d'Ouest Baton-Rouge, a été renversée par le vent dimanche dernier.

ACCIDENT.—Le cheval d'une voiture dans laquelle se trouvait il y a quelques jours, M. Luke Florence, à Baton-Rouge, s'étant emporté, ce dernier a été précipité sur le pavé en face de la pharmacie de P. Bessy & Co et a été grièvement blessé.

CHRONIQUE LOCALE.

DESTITUTIONS.—Hier, H. Parker, le shérif, a destitué le gardien de la prison de paroisse, M. A. Philips, et nommé à sa place le lieutenant Frémeaux. M. Perry Lyons, le portier-clerk, a également été destitué et remplacé par M. Saville. D'après certaines rumeurs, des mesures auraient été prises sur ce fait qu'on aurait vu des prisonniers gravement compromis, se promenant dans la ville en compagnie d'officiers de police.

PATIQUE.—Au théâtre français, Mlle Paola Baquetti, une des prime-donne, a été frappée par une pièce des coulisses, au moment d'un changement à vue, mais pas assez grièvement pour l'empêcher de reprendre à pied son rôle.—Le public, étonnant un bruit insolite, crut à un incendie, et une véritable panique allait éclater, lorsque la vérité se fit jour.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Daniel O'Connell a tenté de se suicider, avant-hier, dans la nuit, en se frappant avec un couteau, rue Commune, entre Bassin et Hospital.

PREMIERES COURS.—John Hayne, déclaré coupable de larcin, a été condamné à six mois de travaux forcés.

Thomas Carrollton, vol de l'esclave Bendeux ans de travaux forcés.

—Le grand jury d'où rétait hier et a trouvé bien à poursuivre [illegible] Fox, opposant [illegible] Cour du recorder Farre.—Louisa Nichols, f. c. h., a été envoyée hier devant la Première Cour de District sous prévention d'avoir reçoid un esclave marron.

Xavier Barisiea devra se présenter devant le même tribunal pour répondre à l'accusation d'avoir assailli sa femme, le 23 du mois dernier, et de lui avoir enlevé le sou d'un coup de dent.

David Ivane et Louis Bernlard ont été envoyés devant le même tribunal pour être entre chez C. Rock, rue de la Douane, le 13 du courant, et de l'avoir violemment assailli. Mme Blum et une autre femme ont été bousculées et les meubles brisés.—Cautionnement de $500 chacun.

Alex. Hilber, cabman, a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution devant le même tribunal. Il est accusé de n'avoir pas voulu rendre un cheval que G. R. Fairbairn lui avait confié.

Louis Roussel a été écroué sous prévention d'avoir volé une quantité de vêtemens dans le magasin de M. J. Bontemps, 89, rue Bourbon.

COUR DES RECORDER SOLOMON.—Mary Brickete, Mme Brickete et Elizabeth Jackson ont été fournis, hier, chacun, un cautionnement de $700; elles sont accusées de vol, avec effraction, de $700.

DÉPARTEMENT DE L'ECOLE DE MEDECINE, de la Nouvelle-Orléans, rue de la Commune, en face de l'Hôpital de Charité.—Rapport hebdomadaire:

Samedi, 27 février—Traités	45
Lundi, 1er mars	19
Mercredi, 3 "	30
	94
Traités antérieurement	3232
Total	3326

—Le bateau à vapeur BELLE CREOLE, capitaine J. H. Whitworth, partpour les Attakapas cette après midi, à 2 heures.—Agents: Ball, Redd & Poisson, No 8, rue de la Douane; J. M. Johnston & Co, No 3 Front Levée.

HÔTEL DES ETRANGERS A PARIS.—Nous croyons devoir signaler cet établissement aux touristes de notre pays. L'Hôtel des Etrangers, que dirige M. Girard, est situé dans un des plus beaux quartiers de Paris et dans le voisinage immédiat de la Bourse, des principaux théâtres, des Boulevards et du Palais Royal. Les voyageurs y sont reçus à raison de 3 à 6 francs par jour. Les chambres sont belles, vastes et aérées—fraîches pendant l'été, chaudes pendant l'hiver. Une irréprochable table d'hôte et un excellent restaurant sont joints à l'hôtel, ainsi que des salles de bains, des salons de lecture et on trouvent les principaux journaux français et étrangers, et des écuries renfermant des chevaux et des voitures pour l'usage des personnes. Autre avantage qui a été pris: les bureaux du télégraphe sont situés dans l'hôtel, de sorte que les voyageurs peuvent correspondre avec leurs amis sans sortir de la maison. Voir aux annonces.

CAS CURIEUX D'HALLUCINATION

A l'asile provisoire des fous de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 3 mars 1858.

Mary Welch, jeune Irlandaise de vingt ans, est entrée à l'asile provisoire des fous le 17 janvier dernier. Elle est de petite taille, mais bien prise et fortement constituée. Elle a les cheveux roux, les yeux gris et le visa en groupe. Elle parle assez bien, des yeux papillotent légèrement pendant qu'elle essaye, et ses mains sont prises d'un tremblement presque imperceptible. Elle s'aliéna qu'à partir de la fièvre jaune en 1853 qui a emporté son amant de mariage. Elle affirme avoir vécu dans la détresse depuis cette époque. Mémoire depuis deux mois ses menstrues ont disparu. Questionnée sur son genre de vie, elle confesse qu'elle boit, mais modérément, jamais à perdre l'usage de la raison, ni à se mettre hors d'état de travailler. Voici maintenant comment elle explique sa présence à l'asile provisoire des fous.

Je travaillais, dit-elle, chez M. Bmm rue Orange, entre Race et Tchoupitoulas. J'avais déjà six mois de service dans cette maison lorsque ma mère insista pour que j'en sortisse. Comme je m'y plaisais, et comme je convenais à M. Bmm, je refusai d'acquiescer au désir de ma mère. Or, dans la soirée du 25 au 26 janvier, vers neuf heures et demie, ma mère se présenta chez M. Bmm. Je l'entendis parler dans la cour, puis monter au second. Elle était accompagnée d'un certain M. T. O'mm. Arrivée au second, elle qui, sur le balcon, une altercation avec M. Bmm. J'étais couchée dans le moment, avec les deux petites filles de ce dernier. Le bruit de la querelle m'attira sur la galerie inférieure où j'étais placée de manière à voir les personnages qui se tenaient en haut. En avant, j'entendis, j'aperçus distinctement M. Bmm qui tenait un revolver à la main et qui en menaçait ma mère. Mme Bmm, placée à côté de son mari, cherchait à retenir son bras en lui disant: "ne tire pas, tu ferais plutôt revir un agent de police pour mettre cette femme dehors." M. Bmm ne tenant aucun compte des remontrances de sa femme, fit feu sur ma mère qui tomba la tête percée de deux balles. M. T. O'mm qui se tenait un peu plus loin se précipita au secours de ma mère qu'il accompagnait, et essuya aussi deux décharges. Je l'ai vu s'affaisser, mais ne puis affirmer s'il est mort sur le coup. "Maintenant, dit M. Bmm, ils sont morts."—"Prends-les un trou dans la cour, réplique Mme Bmm, enterre-les et n'en dites rien.—Hale, observa M. Bmm, il faut qu'il y ait quelque chose qui ne se dénoncer, il faut que je le tue aussi!—Elle n'a rien entendu, elle dort, répartit Mme Bmm, ne la tuez pas, elle est innocente.—Dans ce moment, j'entrai dans ma chambre, je révéillai les enfants et leur dis que j'allais faire pour me soustraire à la colère de leur père. Elle m'assurait que rien ne m'arriverait, mais je leur échappai.

Pendant que je descendais l'escalier, M. Bmm dit à sa femme "ta voilà qui fuis, il faut que je la poursuive". Je sortis dans la rue, courant, criant au meurtre et poursuivie de près par M. Bmm qui me disait "ce sont inutile de courir, je te ferai ton affaire aussi." Après avoir couru deux ou trois cents pas, je passai près d'une maison en construction et de travaux qui se trouvait un amas de briques. M. Bmm, heureusement pour moi, heurta du pied contre une brique, tomba et son revolver lui échappa des mains. Le temps qu'il prit à se relever et à chercher son arme me permit de prendre de l'avance. J'arrivai ainsi au marché de la rue des Magasins qui était éclairé. Je me lançai à la lumière à l'assaut, et je trouvai dans le marché un homme de garde auquel je contai ce qui venait de se passer, lui reprochant de n'être point venu à mon cri de "secours." Il répondit qu'il ne m'avait point entendue, et me pria de le conduire sur le lieu de la scène, ce que je fis. Chemin faisant, il prit avec lui quelques hommes de garde qu'il posta à la porte de M. Bmm. Lorsque la porte s'ouvrit, ma mère M. T. O'mm et moi, nous sommes agité dans la cour et qui s'avançant vers l'homme de garde lui dit "ma voici, Monsieur". Mme Bmm était à quelques pas plus loin. Je dis alors à l'homme de garde "Voici la chambre et ma mère a été tuée, regardez par la fenêtre et vous verrez son corps". Il s'avance vers la fenêtre, ouvre les yeux dans la chambre et revient en disant "ce'est vrai, ils sont tués". Je le prie alors de monter dans ma chambre, d'y prendre mes vêtemens et de me les porter afin que je m'habillasse. Il y entra seul et M. Bmm et ma porte mes habits. Je m'habillai, et l'agent de police me conduisit au corps de garde.

Mary, lui dis-je, c'est une étrange histoire que vous me contez là; êtes-vous bien sûre que n'êtes pas disque le fruit de quelque folie que je vous raconte sont réels, Monsieur.—Etiez-vous placée de manière à voir d'en bas ce qui se passait au-dessus de votre tête?—Parfaitement.—Comment expliquez-vous que quatre déchargeurs suivies n'aient pas attiré l'attention des voisins?—Il pleuvait fort dans le moment; d'ailleurs la scène se passait au fond d'une cour, et les coups de pistolet n'ont fait guère plus de bruit qu'une porte qui se ferme.—J'ai peine à comprendre comment cet homme de garde que vous avez appelé à votre secours, qui a commandé le double meurtre, a pu laisser le meurtrier en liberté et s'emparer de vous, la fille de l'une des victimes.—Je pense, Monsieur, qu'il a été gagné par M. Bmm lorsque ce dernier l'a accompagné dans ma chambre où il allait chercher mes vêtemens.—Mais le lendemain matin vous avez comparu devant le recorder; comment se pouvait-il que votre narration ne l'ait pas décidé à faire une enquête?—Lorsque j'ai comparu devant le recorder, j'étais encore dans un état de stupéfaction; j'étais encore tellement dans que j'osasse en de la peine à m'expliquer. Mais avant que je ne le fisse, un individu entra dans le bureau, M. Bmm, et, pour donner le change au juge, me dit, me me touchant la manion "ch bien Mary, comment est votre tête maintenant? puis il déclara sous serment que j'étais folle. C'est sur ce simple déclaration que j'ai été envoyée ici.

J'allait voir avec quelle assurance Mary débitait son histoire, avec quelle précision elle en rapportait les détails, et avec quel esprit d'observation elle répondait à toutes les objections qu'on pouvait lui faire. Je la questionnai pendant plusieurs jours sans surprendre aucune contradiction dans son récit. Je la fis voir à plusieurs personnes, entre autres à un médecin très habitué de cette ville, le Dr Alfred Mercier, et toutes deux furent frappées de la conviction avec lequel elle racontait son histoire. Je résolus enfin de faire une investigation sur les lieux et en ma place le lieutenant Frémeaux. M. Perry Lyons, le portier-clerk, a également été destitué et remplacé par M. Saville. D'après certaines rumeurs, des mesures auraient été prises sur ce fait qu'on aurait vu des prisonniers gravement compromis, se promenant dans la ville en compagnie d'officiers de police.

Le lendemain, au moment de partir pour faire ma visite à l'asile, je fus prié par un célèbre avocat de cette ville de lui faire voir mon hallucinée. Lorsque nous arrivâmes, la mère était là qui nous attendait, et le prétat d'attendre quelques minutes à la porte, et nous entrâmes. M. Bmm, le Dr Alfred Mercier et moi. Mary répéta pour la dixième fois les détails que j'ai déjà fait connaître. "Savez-vous, lui dis-je brusquement M. Bmm que M. Bmm vu dans pendre aujourd'hui?" Elle baissa les yeux, et parut embarrassée.—Cela paraît vous faire de la peine, continua M. Bmm.—Oui, monsieur, parce que M. Bmm est un père de famille, et que je suis très attachée à ses enfants.—Cependant il a tué votre mère.—C'est vrai, monsieur, mais sa mort ne rendra pas la vie à ma mère.

—Mary, lui dis-je en ce moment, que diriez-vous si je faisais, sur l'heure même paraître votre mère devant vos yeux?—Je dirais que je suis folle, monsieur.—Mettez-la entrer, dis-je en français, au jardin de l'asile.

Elle entra, en effet, et se plaça devant sa fille. Il est difficile de décrire les changements rapides qui se firent dans la physionomie de Mary. Elle toisa sa mère de la tête aux pieds; ses yeux papillotèrent; le rouge lui monta à la figure, sa poitrine se gonfla, et une crise nerveuse probablement survenue si elle n'avait été conjurée par de grosses larmes qui s'échappèrent de ses yeux. Dans ce moment, elle se leva brusquement et se mit à haut. "Je n'oserais à elle et l'arrêtant par l'épaule: "Comment, lui dis-je, hier vous avez vous votre mère morte, vous en êtes affligée, et aujourd'hui que je la même prie de vous, vous jouez et ne vous rapportez au lieu à vous l'écouter!"—Non, non, me répondit-elle d'une voix agitée, je ne peut être ma mère, je l'ai vu tuer.—Vous vous jeter dans mes bras lui dis-je, pleurez, cela vous fera du bien.—Elle me obéit machinalement, mais elle ne voulut pas s'approcher de sa mère. Elle reconnut immédiate sa sœur Brigitte et comme avec elle la prient, quand elle revient, de s'à l'asile, le perter des vêtemens. Je lui demandai le tendemain si elle désirait que je la prisse en liberté.—Je n'en garderai les difficile, M. Bmm a trop d'intérêt à me faire rester.—Je lui dis qu'il n'était et ne pas mourir. Vous persistez donc à croire que ce n'est pas votre mère que vous avez vue?—Je vous le jure sur ma vie, et je ne puis rien dire de plus.

Je profitai d'une série de jours doux pour faire promener Mary dans les rues. Mary avait déjà dans la rue de Bourbon et des pargatifs. En dernier lieu je lui appliquai au bras un large vésicatoire que je ne le sappurer. Après quelques jours de ce traitement, je la conduisis à l'hôpital pour la raison. Elle a reconnu sa mère avec qui elle est sortie hier de l'asile, réunit elle-même de son étrange hallucination qu'elle attribue à certaines gouttes qu'une dame lui avait mit prendre pour la guérir d'une tour fulgante. Il ne paraît bien plus probable que Mary a été frappée d'une hémorrhagie des spitrineux. C'est un genre de folie qui n'est pas rare à l'asile provisoire des fous de cette ville. Des Espagnoles, Mary n'était un brave Irlandais (c'est la classe la moins sobre) qui s'est tué le soir à 8 heures la visite d'un service.—Il a pris le rasoir, et s'est dit-il, en; ma crient de la lui ouvrir, et comme je ne lui obéis pas, il entre par le trou de la serrure, s'assied sur chevet de mon lit, et pendant la nuit à me faire des grimaces et à me cracher à la figure."—Après trois jours d'abstinence alcoolique, le sorcier avait disparu. "Il a tué bien, me dit-elle en souriant, j'avais trop bu: laissez-moi retourner à l'ouvrage.—Allez, lui dis-je, et ne touchez plus à la bouteille; c'est le dernier coup que sorcière vous jouera.—Qu'ils le restent, répliqua-t-il en secouant la tête, je ne les en farai plus sortir."

C. DRUMET,

Médecin de l'asile provisoire des fous.

FEUILLETON.

BLACK.

VII—(Suite)

Tous les visiteurs, au reste, avaient rencontré le baron avec son grand habit, et chacun avait qu'il s'apprêtait à courir sus à l'ogre de Corse.

Le même jour, vers deux heures, on apprit que M. le comte d'Artois allait partir pour Lyon, et M. le duc de Bourbon pour la Vendée.

En réponse à cette double nouvelle, Dieudonné monta le lendemain matin, vers dix heures, que son bras lui faisait éprouver des douleurs épouvantables.

Le 4 et le 5, les nouvelles furent vagues.

On rencontrait partout le baron, qui d'abord pour partir et pour courir sus à Napoléon, que de savoir précisément où il était.

A part les douleurs que lui faisait éprouver son bras, Dieudonné jouissait d'un grand calme.

D'où lui venait cette philosophie? Était-il de l'école stoïque?

Non.

Mais une idée lui était venue, qui se cramponnait au fond de son esprit avec l'obstinacité d'un clou.

A peine si nous osons avouer quelle était cette idée.

Le confondant a dit qu'il y avait toujours, dans le malheur même de notre plus grand ami, quelque chose qui ne nous déplaisait pas.

On pourrait ajouter que, dans les plus grands bouleversemens politiques, au milieu des catastrophes qui renversent les trônes, et ébranlent les nations, il y a toujours, dans tout petit point qui fait que l'homme n'en veut pas trop à la cause renversante.

Dieudonné avait vu que si Napoléon remontait sur le trône, Louis XVIII quitterait Paris, que Louis XVIII, quittant Paris, ne se ferait pas, Louis XVIII ne serait pas plus, le service de l'escorte était supprimé.

Donc, plus d'angoisses pendant tout un jour, plus de transes pendant les trente autres.

A quoi tiennent les opinions, grand Dieu!

Le chevalier avait d'abord écarté cette idée comme indigne de lui; mais peu à peu elle était revenue à la charge, et, ayant pénétré dans son cerveau, elle n'en voulait plus sortir.

Il en résulte que, le 3, quand Dieudonné lut dans le *Moniteur* que Napoléon entrerait probablement le 10 dans la ccrde à Lyon, il ne fut pas si fortement impressionné de cette nouvelle qu'on aurait pu le croire.

Le baron avait annoncé que, sachant désormais où trouver Napoléon, il partirait sans faute le 10 du mois, et que, le 10, il serait son entrée dans la seconde capitale du royaume ne serait ccordrinée.

Le 10, dans la matinée, le bruit se répandit que le duc de Raguse venait d'obtenir de roi que l'on fortifiât les Tuileries et qu'il s'en allait, avec quelques hommes, occuper les chambres, avec toute sa maison militaire.

Les Tuileries pouvaient renfermer trois cents hommes.

On fut le baron qui vint annoncer cette nouvelle à son frère, en lui disant qu'il pourrait bien le voir faire partie de la garnison.

—Je ne croyais, dans tout ceci, le 11, lui répondit Dieudonné.

—Partons partir, en effet, dit le baron, quand j'ai l'idée qu'on peut voir quelque chose.

Le lendemain, au moment de partir pour faire ma visite à l'asile, je fus prié par un célèbre avocat de cette ville de lui faire voir mon hallucinée. Lorsque nous arrivâmes, la mère était là qui nous attendait, et le prétat d'attendre quelques minutes à la porte, et nous entrâmes. M. Bmm, le Dr Alfred Mercier et moi. Mary répéta pour la dixième fois les détails que j'ai déjà fait connaître. "Savez-vous, lui dis-je brusquement M. Bmm que M. Bmm vu dans pendre aujourd'hui?" Elle baissa les yeux, et parut embarrassée.—Cela paraît vous faire de la peine, continua M. Bmm.—Oui, monsieur, parce que M. Bmm est un père de famille, et que je suis très attachée à ses enfants.—Cependant il a tué votre mère.—C'est vrai, monsieur, mais sa mort ne rendra pas la vie à ma mère.

—Mary, lui dis-je en ce moment, que diriez-vous si je faisais, sur l'heure même paraître votre mère devant vos yeux?—Je dirais que je suis folle, monsieur.—Faites-la entrer, dis-je en français, au jardin de l'asile.

Elle entra, en effet, et se plaça devant sa fille. Il est difficile de décrire les changements rapides qui se firent dans la physionomie de Mary. Elle toisa sa mère de la tête aux pieds; ses yeux papillotèrent; le rouge lui monta à la figure, sa poitrine se gonfla, et une crise nerveuse probablement survenue si elle n'avait été conjurée par de grosses larmes qui s'échappèrent de ses yeux. Dans ce moment, elle se leva brusquement et se mit à haut. "Je n'oserais à elle et l'arrêtant par l'épaule: "Comment, lui dis-je, hier vous avez vous votre mère morte, vous en êtes affligée, et aujourd'hui que je la même prie de vous, vous jouez et ne vous rapportez au lieu à vous l'écouter!"—Non, non, me répondit-elle d'une voix agitée, je ne peut être ma mère, je l'ai vu tuer.—Vous vous jeter dans mes bras lui dis-je, pleurez, cela vous fera du bien.—Elle me obéit machinalement, mais elle ne voulut pas s'approcher de sa mère. Elle reconnut immédiate sa sœur Brigitte et comme avec elle la prient, quand elle revient, de s'à l'asile, le perter des vêtemens. Je lui demandai le tendemain si elle désirait que je la prisse en liberté.—Je n'en garderai les difficile, M. Bmm a trop d'intérêt à me faire rester.—Je lui dis qu'il n'était et ne pas mourir. Vous persistez donc à croire que ce n'est pas votre mère que vous avez vue?—Je vous le jure sur ma vie, et je ne puis rien dire de plus.

Je profitai d'une série de jours doux pour faire promener Mary dans les rues. Mary avait déjà dans la rue de Bourbon et des pargatifs. En dernier lieu je lui appliquai au bras un large vésicatoire que je ne le sappurer. Après quelques jours de ce traitement, je la conduisis à l'hôpital pour la raison. Elle a reconnu sa mère avec qui elle est sortie hier de l'asile, réunit elle-même de son étrange hallucination qu'elle attribue à certaines gouttes qu'une dame lui avait mit prendre pour la guérir d'une tour fulgante. Il ne paraît bien plus probable que Mary a été frappée d'une hémorrhagie des spitrineux. C'est un genre de folie qui n'est pas rare à l'asile provisoire des fous de cette ville. Des Espagnoles, Mary n'était un brave Irlandais (c'est la classe la moins sobre) qui s'est tué le soir à 8 heures la visite d'un service.—Il a pris le rasoir, et s'est dit-il, en; ma crient de la lui ouvrir, et comme je ne lui obéis pas, il entre par le trou de la serrure, s'assied sur chevet de mon lit, et pendant la nuit à me faire des grimaces et à me cracher à la figure."—Après trois jours d'abstinence alcoolique, le sorcier avait disparu. "Il a tué bien, me dit-elle en souriant, j'avais trop bu: laissez-moi retourner à l'ouvrage.—Allez, lui dis-je, et ne touchez plus à la bouteille; c'est le dernier coup que sorcière vous jouera.—Qu'ils le restent, répliqua-t-il en secouant la tête, je ne les en farai plus sortir."

C. DRUMET,

Médecin de l'asile provisoire des fous.

VIII.

OU LE CHEVALIER DE LA GRAVIERE FAIT DE NOUVELLES CONNAISSANCES.

On sait les événemens qui suivirent le retour de l'île d'Elbe. Dieudonné, rentré dans son appartement de la rue de l'Université, pendit au cou de Saint-Louis au chevet du lit de sa femme, en souvenir de ce que c'était à elle qu'il la devait.

Il ne fut nullement inquiété pendant les Cent-Jours.

Dieudonné était l'homme le plus heureux qu'il y eût au monde.

Il était chevalier de Saint-Louis et n'était plus mousquetaire.

La seconde Restauration s'accomplit, le baron rentra à la suite des Bourbons et se réunitlla dans son appartement de la rue de Varennes.

Seulement, il ne vint pas voir son frère. Il regardait comme un grand passe-droit que Dieudonné eût été décoré et que lui ne le fût pas.

Il en résulta